
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 09

De votants : 11

Du 30 octobre 2014

**OBJET : Autorisation du
Conseil Municipal donnée au
Maire pour signer les baux de
location des logements
communaux**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le:bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 23/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS)
Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal considère qu'il est judicieux de donner une autorisation permanente à Madame le Maire afin qu'elle puisse choisir les futurs locataires parmi les personnes qui se présentent en mairie pour louer les logements communaux.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à choisir les futurs locataires des logements communaux et la charge de signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 09

De votants : 11

Du 30 octobre 2014

**OBJET : Convention de don
de l'exposition photo de la
Grande Guerre à la commune
de Buxières**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le:bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 30/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées :

Etaient absents non excusés : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS) Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal l'exposition photo sur la Grande Guerre faite les 20 et 21 septembre 2014 à Buxières sous les Côtes réalisée par l'ASCBBW avec le concours du groupe de travail de Mr Martial TALFOURNIER de Woinville, auteur du contenu historique et qui a également fourni les illustrations.

Aux fins de contribution à la documentation sur l'histoire de la commune d'une part et aux fins de sa valorisation et diffusion d'autre part, d'un commun accord, Mr martial TALFOURNIER fait don à la commune de son travail de l'exposition photographique ainsi que des textes de la brochure accompagnant l'exposition,

Et, Mr Elisée FRANÇOIS fait don à la commune de la réalisation des photographies et des brochures.

Pour entériner ce don, une convention est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention correspondante et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 09

De votants : 11

Du 30 octobre 2014

OBJET : Convention de mise à disposition de l'exposition photographique de la Grande Guerre.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le:bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 30/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées :

Etaient absents non excusés : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS) Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal l'exposition photographique sur la Grande Guerre faite les 20 et 21 septembre 2014 à Buxières sous les Côtes réalisée par l'ASCBBW avec le concours du groupe de travail de Mr Martial TALFOURNIER de Woinville, auteur du contenu historique et qui a également fourni les illustrations,

Elle rappelle également la volonté des 3 parties (Mr Martial TALFOURNIER, Mr Elisée FRANÇOIS et la commune de Buxières) de mettre cette exposition à la disposition des établissements scolaires, des associations, des collectivités qui en feront la demande,

Une convention pour définir les conditions de cette mise à disposition est présentée au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité. Le Maire est autorisé à la signer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :
De Conseillers en exercice : 11
De présents : 09
De votants : 11

Du 30 octobre 2014

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le:bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 23/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS)
Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et demande de subvention auprès du F.N.P.

Madame le Maire indique que la commune de Buxières sous les Côtes s'est engagée dans une démarche de prévention en vue de constituer le document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec le Centre de Gestion de la Meuse.

Cette démarche va permettre de constituer un recensement des risques professionnels des agents en service et d'établir des actions correctives et préventives en matière de sécurité. Ce projet participatif a également pour but d'instaurer une véritable culture de la sécurité au sein même de la commune.

La réalisation de ce document obligatoire nécessitera des visites de l'ensemble des lieux et postes de travail et impliquera tous les acteurs de la collectivité. Cette implication est traduite par la constitution de groupes de travail et par des entretiens avec les agents. Ainsi des moyens humains en interne seront mobilisés.

Le Fond national de Prévention (F.N.P) de la CNRACL propose le subventionnement des moyens humains internes affectés à cette démarche. Le financement porterait sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes, intervenants durant la démarche (durée maximum d'un an).

La convention avec le FNP serait conclue pour 3 ans et l'aide financière serait attribuée sous forme de subvention. En contrepartie la commune devrait :

- réaliser le document unique sur un an et fournir des justificatifs,
- réaliser le programme annuel de prévention et un bilan de la démarche,
- pérenniser la démarche interne,
- réaliser les mises à jour annuelles les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,
- autorise la commune à percevoir une subvention du FNP pour le projet,
- autorise le Maire à signer les conventions avec le FNP ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 09

De votants : 11

Du 30 octobre 2014

OBJET : Echange de terrains.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le:bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 30/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées :

Etaient absents non excusés : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS) Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et fait lecture au Conseil Municipal du courrier que Monsieur Pierre SIMONET de Savonnières (55300) a envoyé à la mairie.

Dans ce courrier Mr SIMONET propose d'échanger ses deux parcelles cadastrées :

- 585 ZB 120 lieudit « Morinvaux » d'une contenance de 35a 65ca,
- 585 ZB 121 lieudit « Morinvaux » d'une contenance de 70a 05ca,

contre les parcelles de la commune cadastrées :

- 092 A 21 et 24 lieudit « le Pinacre » d'une contenance de 83a 30ca,
- 092 A 24 lieudit « le Pinacre » d'une contenance de 6a 00ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet échange dans les conditions ci-dessous :

-les frais de transaction seront supportés par Mr Pierre SIMONET,

-le notaire chargé d'établir les documents correspondants sera Maître Marie-Hélène GEORGE de Saint-Mihiel.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents découlant de cette transaction.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 09

De votants : 11

Du 30 octobre 2014

**OBJET : Travaux de réfection
du pont sur le chemin rural dit
de Loupmont**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le:bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 30/10/2014

L'an deux mil quatorze, trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres,

Etaient excusées :

Etaient absents non excusés : FLOQUET Amandine (pouvoir à Odile BIERENS) Sophie BIANCHIN (pouvoir à PHILIPPE Vincent)

Un scrutin a eu lieu, Mr Elisée FRANÇOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et présente les trois devis pour la réfection du pont situé sur le Chemin rural dit de Loupmont dont les montants se sont effondrés :

- Entreprise VERDUN de Hadonville les Lachaussée d'un montant de 18 553.50 € HT
- Entreprise TP2D de Jezainville d'un montant de 8 235.00 € HT
- Entreprise LES PAYSAGES DE LA WOEVRE de Lamarche en Woëvre d'un montant de 7810.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise Les Paysages de la Woëvre pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS